



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 juin 2017
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2296 \(2016\)](#), par laquelle le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) jusqu'au 30 juin 2017 et m'a prié de lui rendre compte tous les 90 jours de l'exécution du mandat de la Mission. On y trouvera une analyse de l'évolution du conflit et de la situation politique et opérationnelle au Darfour, notamment des principaux obstacles à l'exécution effective du mandat, au cours de la période allant du 16 mars au 7 juin 2017. Y sont également décrites les mesures prises par la Mission pour atteindre ses objectifs, ainsi que l'état du transfert des tâches à l'équipe de pays des Nations Unies et de l'élaboration d'une stratégie de sortie pour la MINUAD.

II. Dynamique du conflit et conditions de sécurité

2. Au cours de la période considérée, le niveau des hostilités armées au Darfour est resté nettement inférieur à celui des années précédentes. Les mouvements armés non signataires ont tenté de réaffirmer leur présence militaire au Darfour mais sont demeurés incapables de mener des opérations soutenues face à la domination militaire des forces gouvernementales soudanaises. En réponse à des conflits intercommunautaires survenus pendant la saison des migrations, les administrations centrales et locales et les chefs communautaires, appuyés par la MINUAD, ont pris des mesures de prévention et d'atténuation qui ont fait baisser le niveau de violence par rapport aux années précédentes. Toutefois, les causes profondes de ces différends, liées à la possession des terres et d'autres ressources et l'accès à celles-ci, n'étaient toujours pas résolues. Les civils et les déplacés sont exposés à des agressions physiques, le plus souvent de membres de milices armées et des forces de sécurité gouvernementales. Malgré une amélioration générale des conditions de sécurité par rapport à il y a un an, l'absence de progrès notable pour ce qui est de s'attaquer efficacement aux causes profondes du conflit et à ses conséquences, surtout en ce qui concerne la question des terres et la présence de milices armées, a empêché de stabiliser davantage la situation au Darfour.

Combats entre forces gouvernementales et mouvements armés

3. Pour la première fois depuis que le conflit a éclaté en 2003, il n'y a eu au Darfour durant la saison sèche qu'un seul affrontement militaire majeur et quelques



affrontements mineurs entre forces gouvernementales et mouvements armés, en avril et en mai. Ayant prorogé son cessez-le-feu unilatéral en janvier 2017 pour une nouvelle période de six mois, le Gouvernement n'a pas repris cette année dans le Jebel Marra ses opérations contre l'insurrection de l'Armée de libération du Soudan – faction Abdul Wahid (ALS-AW), considérablement affaiblie. L'Armée de libération du Soudan-faction Minni Minawi (ALS-MM) et les forces gouvernementales se sont affrontées dans le nord et l'est du Darfour.

4. Après des pertes militaires infligées par les forces gouvernementales soudanaises au Darfour en 2014 et 2015, signalées par le Groupe d'Experts sur le Soudan (voir [S/2017/22](#)), l'ALS/MM et le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) ont maintenu une présence et participé aux conflits en Libye et au Soudan du Sud. Le 20 mai, il y a eu dans le nord et l'est du Darfour, pour la première fois en trois ans, des affrontements entre d'une part l'ALS/MM et des éléments de l'Armée de libération du Soudan – Conseil de transition (ALS/CT), faction dissidente de l'ALS/AW qui aurait mis en place une coopération tactique avec l'ALS/MM, et d'autre part les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide.

5. Au Darfour septentrional, le 20 mai, l'ALS/MM et des éléments de l'ALS/TC à bord de 280 véhicules équipés de mitrailleuses et véhicules utilitaires ont été interceptés par les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide mobilisées rapidement dans les zones de Wadi Musbat et Ouadi Houar (Ouadi Fourawiya), à environ 60 kilomètres au nord-est et 120 kilomètres au nord d'Oum Barou (Darfour septentrional), près de la frontière avec le Tchad. Ne pouvant continuer de mener des opérations contre les forces gouvernementales, la plupart des éléments des mouvements armés auraient été contraints de se retirer au Tchad et en Libye au 22 mai. Les 28 et 29 mai, les forces gouvernementales et celles de l'ALS/MM se sont également affrontées à Ain Siro, à 30 kilomètres au nord-ouest de Koutoum (Darfour septentrional). Il y aurait eu au moins trois décès de civils, quatre cas de viols, des incendies et pillages de villages et des déplacements de civils. La Mission est en train de vérifier ces informations.

6. Par ailleurs, le 20 mai, il y a eu des affrontements entre l'ALS/MM et les forces de l'ALS/TC, à bord de 80 véhicules, et les forces armées soudanaises à Charaya, à 70 kilomètres à l'ouest de Daein, au Darfour oriental, qui ont causé la mort de cinq soldats des Forces armées soudanaises et d'un nombre non confirmé de rebelles. D'autres affrontements survenus les 21 et 22 mai à proximité des monts Adoula et d'Arto Bargo, à 25 kilomètres au sud et 16 kilomètres au sud-ouest de Shearia, respectivement, ont entraîné la mort de sept combattants de l'ALS/MM et d'un soldat des Forces armées soudanaises. Le 21 mai, 15 hommes se présentant comme des membres de l'ALS/MM se sont approchés de la base d'opérations de la Mission à Mouhajiriya, au Darfour oriental, et ont été arrêtés par les services de renseignement militaire. À la fin du 22 mai, le Gouvernement a confirmé que 30 à 40 combattants de l'ALS/MM avec sept véhicules étaient parvenus à gagner le Jebel Marra via le Darfour oriental. La majorité des rebelles se seraient cependant repliés sur le Soudan du Sud par Abou Jabra. La MINUAD a reçu des informations contradictoires sur le nombre total de victimes de ces affrontements et il ne lui a pas été signalé que des civils auraient été touchés.

7. Les forces gouvernementales ont affirmé avoir capturé au moins 130 éléments de mouvements armés et saisi 83 véhicules, et confirmé la mort du commandant adjoint des Forces d'appui rapide, le colonel Hamdan Al-Samih, durant les combats au Darfour septentrional. Le commandant de l'ALS/TC et ex-commandant adjoint de l'ALS/AW, Mohamed Adam Abdulsalam (Tarada), ainsi que plusieurs autres commandants de l'ALS/MM et de l'ALS/TC auraient également été tués dans les combats. Responsables gouvernementaux et dirigeants de l'ALS/MM se sont

accusés mutuellement et publiquement d'avoir provoqué les combats et violé leurs cessez-le-feu unilatéraux, que le MJE et l'ALS/MM ont également renouvelés pour une période de six mois le 3 mai, et publié des informations contradictoires sur l'incidence de ces combats. Le Gouvernement a accusé les mouvements armés d'avoir lancé une incursion coordonnée au Darfour depuis la Libye et le Soudan du Sud afin de saper la paix et la stabilité et de retarder la révocation permanente des sanctions du Gouvernement américain, dont l'examen est programmé en juillet 2017, et peut-être de rétablir une présence militaire dans la région après des années d'absence. L'ALS/MM a quant à lui affirmé que les combats avaient été provoqués par des attaques des forces gouvernementales sur les zones tenues par les rebelles, notamment par des bombardements aériens dans l'est du Jebel Marra.

8. Dans le même temps, en raison des pertes de territoire subies en 2016, des dissensions internes et des défections, l'ALS-AW n'a maintenu qu'une présence militaire limitée aux points les plus élevés du Jebel Marra, à Killung, Boulei, Kibli, Bar Arie, Kalokitting, Kwila et Galol. Face au blocage de ses voies d'approvisionnement et aux contraintes logistiques, l'ALS/AW a recouru à des incursions et à des embuscades au nord de Kass, Deribat et Menawachei (Darfour méridional) dans des régions que les forces gouvernementales ne contrôlent pas encore entièrement. Le 7 avril, apparemment en quête d'approvisionnement, l'ALS/AW a tendu une embuscade à un véhicule de la police soudanaise le long de la route Keila-Al Malam, entre Menawachei et Deribat, tuant deux policiers et blessant un autre. Le 7 mai, selon des sources locales, les Forces armées soudanaises ont riposté en attaquant des positions de l'ALS-AW à Katti, Kurifal, Bourro, Kadingo, Marra, Kwila, Boga et Berbera, dans un rayon de 20 kilomètres au sud et au sud-est de Guldo (Darfour central). La MINUAD n'a pas pu vérifier l'incidence des combats en raison de l'état des routes dans la région.

9. Les importants revers militaires subis lors de l'année écoulée et les dissensions internes dues au manque de direction efficace sur le terrain ont provoqué de nouvelles divisions et des défections au sein de l'ALS/AW. Les 3 et 4 avril, des affrontements entre deux groupes de ce mouvement, signalés à Keila, à 30 kilomètres au nord-ouest de Menawachei, ont causé la mort d'un commandant local. Le 14 avril, le Gouverneur du Darfour central a annoncé la signature d'un accord de paix entre le Gouvernement et une faction de l'ALS/AW dirigée par Abdel-Latif Abdel-Hamid à Zalingei, la troisième à se séparer du mouvement armé en six mois.

Conflits locaux et violences intercommunautaires

10. Il y a eu durant la période considérée, marquée par la migration saisonnière, 11 incidents intercommunautaires causant 88 décès, contre huit incidents et 45 décès durant la période précédente. Les affrontements les plus importants sont survenus entre tribus arabes et portaient sur l'accès à des ressources limitées telles que les pâtures et l'eau le long des voies migratoires. Les autorités nationales et locales, les administrations autochtones et les chefs communautaires ont agi rapidement avec l'appui de la MINUAD pour maintenir la sécurité, servir de médiateurs entre les communautés et engager des processus de réconciliation. De telles mesures, dont beaucoup sont mises en œuvre depuis la mi-2015, ont contribué à faire diminuer le nombre de victimes par rapport aux 278 victimes d'il y a deux ans. Néanmoins, la viabilité des accords de paix et de réconciliation demeure un défi de taille en l'absence de progrès dans le règlement des questions sous-jacentes de propriété des terres.

11. Deux des conflits concernaient les Salamat, une communauté nomade sans droits fonciers reconnus se disputant les ressources avec les Misseriya au Darfour

central et les Habbaniya et Taaïcha au Darfour méridional. Dans cette région, les combats entre Salamat et Habbaniya concernant le partage des voies migratoires ont fait 28 morts. À la suite d'un vol de bétail survenu le 29 avril, les Salamat ont attaqué le village Habaniya de Oum Sial, à l'ouest de Bouram, pour reprendre les animaux volés, et les Habaniya ont riposté les 8 et 10 mai à Nadeif et à Sakhara, à l'ouest et au sud-ouest de Bouram. Le 12 mai, à la suite de l'intervention de la commission nationale de médiation, des chefs communautaires et de la MINUAD, les deux communautés ont décidé en présence du Gouverneur du Darfour méridional de cesser les hostilités et de convoquer une conférence de réconciliation en août 2017. La Conférence devrait faire fond sur l'accord précédent, conclu en 2009, qui n'avait pas réglé entièrement la question de la propriété des terres ni celle de l'accès à Nadeif.

12. Au Darfour central, à la suite d'un vol de bétail, Salamat et Misseriya se sont affrontés le 9 avril près de Kabar, au nord d'Oum Doukhoun, faisant trois morts. Malgré les efforts faits par le Gouvernement pour stabiliser la situation de sécurité, des affrontements provoqués par des vols de bétail et d'autres actes criminels se sont produits le 16 mai à Oum Sory, au sud de Oum Doukhoun; le 17 mai à Maqoula, au nord-est d'Oum Doukhoun; le 19 mai à Bir Bagara et à Mogali, à l'ouest de Bindisi, le 20 mai à Sure, au nord-est d'Oum Doukhoun; le 21 mai à Mourraya, à l'est d'Oum Doukhoun; et le 22 mai à Salayne, au sud de Kabar. En tout, 15 Misseriya et 24 Salamat ont été tués, et les Misseriya auraient incendié 10 villages Salamat, provoquant le déplacement de 716 familles vers Oum Doukhoun. Les forces gouvernementales ont renforcé leur présence dans la région et les deux communautés sont convenues de cesser les hostilités lors d'une rencontre tenue le 27 mai à Oum Doukhoun. Entre-temps, un comité de coexistence pacifique a pris contact avec les deux parties pour engager un processus de réconciliation.

13. Au Darfour oriental, les tensions persistent entre les Maaliya et les Rizeigat du Sud. Les efforts faits pour tenter de régler le différend concernant la propriété de terres et de ressources pétrolières à Abou Karinka et à Adila n'ont abouti à aucun progrès : les Maaliya ont continué de rejeter le projet d'accord de Marawie présenté aux parties par le Gouvernement en 2015, qui accorde des droits fonciers aux Rizeigat du Sud, comme cadre du processus. Dans ce contexte, une série d'actes criminels liés à des vols de bétail ont fait 21 morts, menaçant de raviver le conflit. Le 9 avril, cinq Rizeigat du Sud, quatre Maaliya et deux soldats des forces gouvernementales ont été tués lors d'affrontements à Sabah Alnima, au sud-ouest d'Abou Karinka. D'autres affrontements ont eu lieu le 18 avril à Sabah Alnima et le 7 mai à Okus, au nord-est de Mouhajiriya, entraînant la mort de quatre Maaliya et trois Rizeigat du Sud. Pour tenter de maintenir la sécurité, les forces gouvernementales ont mis en place la zone tampon créée par les autorités de l'État à la suite des combats de 2015. La police nationale a mené une enquête mais n'a pas pu appréhender les auteurs, et les chefs communautaires ont exhorté les deux parties à traiter ces incidents comme des actes criminels et non comme une escalade du conflit.

Violence contre les personnes déplacées

14. La violence signalée à l'égard des personnes déplacées a diminué : 104 actes criminels faisant 22 morts, contre 249 actes criminels et 31 morts lors de la période précédente. Il s'agissait notamment d'attaques violentes contre des personnes déplacées dans les camps et sites de rassemblement ou à proximité de ceux-ci, de meurtres de femmes et d'enfants, d'actes de violence sexuelle et sexiste et d'enlèvements. Les auteurs étaient le plus souvent des membres de milices armées, des Forces d'appui rapide, des gardes-frontière et de groupes criminels organisés.

15. Les personnes déplacées ont été les plus vulnérables à Koutoum, Taouïla, Korma, Kabkabiya et Sortoni au Darfour septentrional, Geneina et Kereinik au Darfour occidental, Zalingei et Nertiti au Darfour Central et Nyala et Beileil au Darfour méridional. Des personnes déplacées des camps du Nord et de Straha à Nertiti et du camp Rwanda à Taouïla ont signalé avoir été attaquées et harcelées par des hommes armés qui les empêchaient de cultiver dans la région. Au camp d'Otash à Nyala, des actes criminels et des agressions ont été commis contre des personnes déplacées, en particulier des femmes et des filles, malgré la présence de la police gouvernementale dans le camp.

16. À Sortoni (Darfour septentrional), la présence d'anciens éléments de l'ALSW sous la direction du « général » Sadiq au site de rassemblement, malgré la signature d'un accord de paix avec le Gouvernement en janvier 2017, a suscité des tensions avec des déplacés de la tribu Four. Les anciens rebelles auraient recruté de force de jeunes déplacés et attaqué et harcelé des personnes déplacées, leur disant de retourner d'où elles venaient. Le 22 mars, les anciens rebelles ont enlevé deux déplacés du site de rassemblement puis les ont libérés le 30 mars après l'intervention de la MINUAD. Le 27 avril, un affrontement entre anciens rebelles et nomades arabes à propos de l'accès au point d'eau de Kobbei, au nord-ouest du site de rassemblement, a causé la mort de trois nomades et d'un ancien rebelle. Les Forces armées soudanaises ont déployé des renforts et facilité la conclusion d'un accord sur l'accès au point d'eau entre les deux communautés. Toutefois, le Gouvernement doit encore faire partir les anciens rebelles du site de rassemblement de personnes déplacées et les intégrer aux forces armées comme le prévoit l'accord.

Criminalité et banditisme

17. Au total, 239 actes criminels ayant entraîné la mort de 60 personnes ont été signalés, contre 673 actes et 106 morts pendant la période précédente. La diminution tient à plusieurs mesures de sécurité supplémentaires prises par le Gouvernement, notamment l'utilisation accrue des capacités des Forces d'appui rapide pour lutter contre la criminalité et l'interdiction des motocycles non enregistrés, du port de masques et du port d'armes par des civils. Les actes criminels recensés étaient des agressions et harcèlements (52), coups de feu (30), meurtres (30), vols à main armée (18), vols de bétail (12), enlèvements (8), cambriolages et vols avec effractions (4), tentatives de vol (4), attentats et embuscades (2) et autres actes (2).

18. Les milices armées sont demeurées un danger pour les militaires et policiers gouvernementaux avec quatre incidents, comme lors de la période précédente. Au Darfour oriental, à la suite d'une tentative d'arrestation d'un motocycliste armé à Donki Kamal, à l'ouest de Daeïn, un affrontement entre agents de sécurité gouvernementaux et milices Rizeigat, survenu du 24 au 26 mars, a fait 15 morts parmi les agents de sécurité et neuf blessés, dont deux civils. Le 25 mars, à la suite d'une embuscade contre le convoi d'un commissaire local au Tchad plus tôt dans la journée, il y a eu un affrontement entre des milices Rizeigat, membres présumés des Forces d'appui rapide, des forces de sécurité tchadiennes et des Misseriya à Gaiya, à l'ouest de Bindisi (Darfour central). Les combats ont entraîné la mort de quatre soldats tchadiens et deux Misseriya. Le 14 mai, des affrontements entre des Rizeigat et les forces de sécurité du Soudan du Sud le long de la frontière, à Touhama, sur le Bahr al-Arab (Darfour oriental), auraient fait 20 victimes parmi ces dernières.

III. Évolution de la situation politique

Processus de paix au Darfour

19. Au cours de la période considérée, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, appuyé par la MINUAD et les acteurs régionaux, a poursuivi ses efforts de médiation afin de convaincre toutes les parties au Darfour de convenir d'une cessation formelle des hostilités, premier pas vers un règlement politique du conflit. Toutefois, il n'y a pas eu de progrès tangibles à cause de nouveaux retards dus aux actions des mouvements armés, qui tentent d'éviter un accord contraignant, et de la prise de confiance du Gouvernement, qui a assis sa domination militaire sur le terrain.

20. Du 6 au 9 avril, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau, dirigé par l'ancien Président Thabo Mbeki, s'est rendu à Khartoum et a discuté avec des responsables gouvernementaux et l'opposition basée au Soudan de la voie à suivre dans les pourparlers sur la cessation des hostilités et de l'instauration d'un dialogue national sans exclusive. Citant la conclusion issue du dialogue national en octobre 2016, les responsables gouvernementaux ont exprimé l'avis que les négociations devaient maintenant viser uniquement à convaincre ceux qui ne participent pas au processus, en particulier la coalition Appel du Soudan, d'en accepter l'issue et de se joindre au Gouvernement d'unité nationale. Les membres de l'Appel du Soudan, eux, ont souligné la nécessité de convoquer une réunion de la coalition pour adopter une position unifiée concernant l'application de l'Accord relatif à la feuille de route pour la fin des conflits au Soudan d'août 2016.

21. Face à l'impasse, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau a annoncé le 9 avril son intention de tenir des consultations avec les groupes d'opposition à Addis-Abeba puis une réunion entre l'opposition et le Haut Comité de mise en œuvre du dialogue national, afin de décider des prochaines étapes du processus de paix. Le 11 avril, l'Appel du Soudan a rejeté la discussion sur le dialogue national avant que des accords sur la cessation des hostilités et l'accès humanitaire au Darfour et dans les deux zones ne soient conclus conformément à la feuille de route. Le 7 mai, l'ALS/MM a publié un communiqué de presse demandant un nouveau processus de paix, visant à s'attaquer aux causes profondes du conflit et à assurer une plus grande implication de l'Union européenne et des pays voisins du Soudan.

22. En l'absence de décision sur la suite des négociations, le Gouvernement, le MJE et l'ALS/MM ont tenu les 18 et 19 mai à Berlin des consultations officielles, facilitées par le Gouvernement allemand, portant sur leur principal point de désaccord : l'utilisation du Document de Doha pour la paix au Darfour comme base de futurs pourparlers. Malgré le manque de progrès, les parties se sont engagées à poursuivre le dialogue. Entre-temps, selon les médias, l'ALS/AW, qui ne participait pas au processus de paix, a décliné l'invitation à Berlin et a redit qu'elle refusait toute négociation avec le Gouvernement avant l'amélioration des conditions de sécurité au Darfour, le désarmement des milices et l'indemnisation des personnes déplacées.

Dialogue national

23. Le 11 mai, conformément aux résultats du dialogue national, le Premier Ministre Bakri Hassan Saleh, que le Président Omar Hassan Al-Bashir a nommé en mars 2017, a annoncé la formation d'un nouveau Gouvernement d'unité nationale. Ce nouveau gouvernement, composé de 31 ministres et 44 secrétaires d'État est chargé jusqu'en 2020 de superviser la mise en œuvre des recommandations issues du dialogue national achevé en octobre 2016, notamment sur les réformes constitutionnelles et économiques et la réconciliation nationale. Le nombre de

postes ministériels du Parti du congrès national au pouvoir a été ramené de 18 à 12 (58 % à 39 %) pour faire place aux autres groupes. Au niveau des secrétaires d'État, le nombre de postes du Parti du congrès national a été ramené de 23 à 17 (64 % à 38 %). Le Président Al-Bashir a nommé 65 nouveaux membres de l'Assemblée nationale représentant les participants au dialogue national, portant le nombre de députés de 426 à 491 et diminuant la majorité du Parti du congrès national à la Chambre de 83 % à 65,8 %.

24. Deux des quatre ministres fédéraux du Darfour, Bahar Idriss Abu Garda et Ahmed Babiker Nihar, ont conservé leurs postes respectifs de Ministre de la santé et Ministre du travail et des réformes administratives. La direction de deux autres ministères a changé de mains entre responsables issus du Darfour, Abdul Karim Moussa remplaçant Hayder Galokoma Ateim au poste de Ministre de la jeunesse et des Sports et Bushara Aru remplaçant Musa Tebin Musa au poste de Ministre des ressources animales. Mohamed Abdel Rahman Hassabo a conservé son poste de Vice-président et Tijani Al-Sisi, ancien Président de l'Autorité régionale pour le Darfour, ne fait plus partie du Gouvernement. Au niveau des secrétaires d'État, les Darfouriens ont conservé les portefeuilles de la Présidence, de l'industrie et du Conseil des ministres et acquis ceux de la décentralisation et des transports.

25. Les groupes d'opposition non participants, dont les membres de la Coalition Appel du Soudan, dénoncent la formation du nouveau gouvernement en l'absence de réforme constitutionnelle, dans le contexte politique actuel et compte tenu de la situation des droits de l'homme. Le Parti de l'Oumma a déclaré que les participants issus de l'opposition avaient abandonné l'idée de véritables réformes nationales en échange de postes gouvernementaux et d'un statu quo. Le 3 mai, malgré les appels des partis d'opposition participants, notamment le Parti du congrès populaire, tendant à ce que les réformes constitutionnelles soient bouclées avant la formation du nouveau Gouvernement, le Président Al-Bashir a prorogé d'un an le mandat de la commission chargée de diriger ce processus afin qu'elle puisse terminer sa tâche. Des désaccords sont également survenus entre le Parti du congrès national et les partis d'opposition participants avant la décision de l'Assemblée nationale, le 24 avril, de maintenir les pouvoirs d'arrestation et les pouvoirs exceptionnels du Service national de renseignement et de sécurité et de supprimer les propositions d'amendement concernant les libertés fondamentales.

IV. Situation humanitaire

26. Au cours des trois derniers mois, les partenaires humanitaires ont compté 8 048 nouveaux déplacés au Darfour en 2017, dont 7 554 avaient fui des affrontements intercommunautaires au Darfour oriental et s'étaient réfugiés à Leit, au Darfour septentrional, en février et en mars, et 494 avaient quitté le centre du Jebel Marra pour le camp de Hassahissa à Zalingei, au Darfour central, en janvier. En l'absence d'hostilités armées majeures pendant la saison sèche, le nombre de déplacés a fortement diminué par rapport aux années précédentes, notamment l'année 2016, au cours de laquelle il y avait eu environ 158 000 nouveaux déplacés. Le nombre de déplacements dus aux combats survenus en mai entre forces gouvernementales et rebelles est en cours de vérification.

27. En avril, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a repris la vérification des déplacements à Taouïla et à Sortoni (Darfour septentrional), qu'elle n'avait pu poursuivre depuis février 2016 en raison des restrictions imposées par le Gouvernement. Elle a également enregistré 10 229 nouveaux rapatriements en avril, dont 4 385 au village d'Otach (Darfour méridional), venant principalement du camp de déplacés d'Otash, et 5 844 dans neuf localités du Darfour septentrional, venant

principalement d'autres lieux du Darfour septentrional et du Tchad. La pénurie d'eau est demeurée un sujet de préoccupation à Sortoni pendant la saison sèche, les puits s'étant taris à cause de la baisse des nappes phréatiques. Ailleurs au Darfour, quelque trois millions de personnes, dont 2,1 million de déplacés, ont toujours besoin d'assistance.

V. Situation opérationnelle

Attaques, restrictions de mouvements et refus d'accès à la mission

28. Au cours de la période considérée, le nombre d'attaques visant le personnel et les biens de l'ONU a diminué, à 18 actes criminels signalés contre 50 pendant la période précédente. Il s'agissait de cambriolages et vols (2), intrusions (2), détournements de voiture (3), tentatives de détournement de voiture (2), dommages matériels (2), coups de feu (3) et autres actes. Les 20 et 30 avril, les services de renseignement militaire ont arrêté trois soldats de la paix qui auraient pris des photos du commandement local des Forces armées soudanaises et se seraient trouvés dans une zone militaire restreinte. Ils ont été immédiatement remis en liberté. Le 28 mai, un membre du personnel national de la MINUAD a été arrêté pour corruption présumée à Daeïn par le Service national de renseignement et de sécurité, tandis que les membres du personnel de la Mission recruté sur le plan national arrêtés le 23 novembre 2016 sont toujours en détention à Khartoum sans avoir été inculpés.

29. Le 31 mai, des hommes armés non identifiés ont attaqué à Nyala (Darfour méridional) un véhicule de la MINUAD avec deux soldats de la paix à bord, tuant l'un d'eux. Ils se sont enfuis avec le véhicule. Cet acte criminel, qui a fait la première victime à la MINUAD depuis mars 2016, suivait deux détournements similaires de véhicules d'agents humanitaires dans la région de Nyala en avril et mai 2017, et décrits ci-après. La MINUAD a prié instamment les autorités soudanaises d'appréhender rapidement les auteurs de ces crimes. La diminution des hostilités armées au cours de la période considérée s'est accompagnée d'une diminution des restrictions aux déplacements terrestres de la Mission : cinq cas signalés contre 13 au cours de la période précédente. Toutefois, le Gouvernement continue de restreindre les patrouilles de vérification de la Mission dans les zones touchées par le conflit, notamment à Ouadi Fourawiya, à Wadi Musbat et à Ain Siro (Darfour septentrional), après les combats récents entre les forces gouvernementales soudanaises et les mouvements armés, ainsi qu'à Bouram (Darfour méridional) et Oum Doukhoun (Darfour central) après des affrontements entre Habaniya et Salamat et entre Misseriya et Salamat, respectivement. La MINUAD n'a rencontré aucune restriction de mouvements aériens, contre 11 au cours de la période précédente. Toutefois, des obstacles bureaucratiques ont entravé la mobilité aérienne, notamment des retards dans l'approbation des plans de vols, l'interdiction de vols entre bases d'opérations des différents secteurs et des restrictions concernant les heures de vols.

Refus et restrictions d'accès visant des agents humanitaires

30. Le travail des organisations humanitaires se déroule dans de meilleures conditions que les années précédentes grâce à la publication de nouvelles directives gouvernementales sur l'action humanitaire en décembre 2016. Les partenaires humanitaires ont ainsi bénéficié d'approbations plus rapides de leurs mouvements à l'intérieur du Darfour, essuyé moins de refus d'accès et obtenu l'accès à des zones précédemment inaccessibles telles que Boori (Darfour central) et Belle el Sereif (Darfour méridional). En avril 2017, les Services aériens d'aide humanitaire des

Nations Unies ont réactivé des vols réguliers à destination de Golo (Darfour central), rendant encore plus aisé le mouvement de personnel et de matériel humanitaires dans la région. Des missions d'évaluation des besoins sont prévues à Rockero (Darfour central) et à Deribat (Darfour méridional), qui n'ont pas fait l'objet d'évaluations depuis 2010 alors que les deux missions ont été retardées pour des raisons de sécurité. Des zones tenues par l'ALS-AW dans le Jebel Marra demeurent inaccessibles. L'application incohérente des nouvelles directives a cependant limité les autorisations de voyage, l'approbation des accords techniques des organisations internationales non gouvernementales et la capacité de choisir les partenaires d'exécution nationaux, et provoqué des retards fréquents dans la délivrance de visas au personnel humanitaire.

31. Les activités humanitaires ont également pâti des conditions d'insécurité dans certaines zones. Le 19 avril, des hommes armés ont détourné un minibus des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies conduit par un agent recruté sur le plan national dans le quartier Muglis de Nyala (Darfour méridional). Le conducteur a été libéré par les auteurs sur la route Nyala-El Fasher après avoir été dépouillé de ses effets personnels. Le 3 mai, des hommes armés en tenue militaire à bord d'un véhicule Toyota Land Cruiser ont tenté de détourner un minibus du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés près de l'entrepôt du Programme alimentaire mondial à Nyala. Les auteurs ont été mis en fuite par les soldats de la MINUAD escortant le véhicule. Aucune victime n'a été signalée.

Visas et dédouanement

32. Le Gouvernement a délivré 292 visas au personnel de la MINUAD, dont 132 aux membres du personnel militaire et de police, 74 aux contractants et 18 aux membres du personnel recruté sur le plan international. Au 27 mai, 476 demandes de visa présentées depuis janvier 2016 restaient en suspens, dont 155 concernaient la police, 104 des contractants, 85 des personnes en visite officielle, 62 des membres du personnel militaire, 58 des membres du personnel civil et 10 des Volontaires des Nations Unies. Aucun autre visa n'a été accordé pour la Section des droits de l'homme, qui a un taux de vacance de postes de 46 %. Le taux global de vacance de postes pour le personnel civil de la Mission est de 13 %, dont 6,5 % est imputable aux demandes de visa en attente.

33. Les autorités soudanaises ont dédouané les conteneurs de rations alimentaires à mesure qu'ils arrivaient à Port Soudan. Cependant, 112 lots de matériel appartenant aux contingents et à l'ONU sont encore en attente de dédouanement, certains depuis avril 2015 (contre 182 pour le trimestre précédent). Parmi ces cargaisons se trouvent des véhicules blindés de transport de troupes, d'autres véhicules, des pièces de rechange, du matériel de communications et du matériel informatique, des groupes électrogènes et des pompes submersibles. Les retards ont occasionné des surestaries et des coûts supplémentaires aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, qui se sont vus contraints d'inspecter et de réparer leur matériel. Par ailleurs, le Gouvernement n'a toujours pas délivré le certificat d'exonération des droits applicables à l'importation par voie maritime pour l'année 2016. La demande pour 2017, déposée le 7 novembre 2016, est toujours en attente.

VI. Exécution du mandat

A. Appui à un processus de paix inclusif

Médiation de haut niveau

34. À l'appui des efforts de médiation menés par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, le Représentant spécial conjoint UA-ONU pour le Darfour a demandé aux mouvements armés leur avis sur la voie à suivre concernant le processus de paix au Darfour, en particulier en ce qui concerne l'utilisation du Document de Doha pour la paix au Darfour comme base de futurs pourparlers. Lors de leur rencontre avec le Représentant spécial conjoint à Paris, le 1^{er} mai, les dirigeants du MJE et de l'ALS/MM ont présenté un document exposant les questions de procédure et de fond sur lesquelles ils souhaitaient coopérer avec le Gouvernement. Ils y ont réaffirmé leur position au sujet du document de Doha, y compris la nécessité s'attaquer aux causes profondes et aux principales conséquences du conflit. Le Représentant spécial conjoint a demandé au MJE et l'ALS/MM de faire preuve de bonne volonté en ce qui concerne l'éventuelle reprise de pourparlers directs, après quoi les deux mouvements armés ont prolongé leur cessation unilatérale des hostilités le 3 mai. Le 2 mai, à Paris, le Représentant spécial conjoint a rencontré le chef de l'ALS/MM, qui s'est engagé à examiner la possibilité de rejoindre le processus de négociation.

Mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour

35. À la suite de la dissolution de l'Autorité régionale pour le Darfour en septembre 2016, la MINUAD a engagé le dialogue avec le Gouvernement soudanais sur la nécessité de mener à terme le processus de restructuration nécessaire au bon fonctionnement des cinq commissions et du fonds issus du document de Doha pour la paix au Darfour encore en place. Au cours de la période considérée, le Gouvernement a travaillé à l'élaboration des statuts, à la planification du budget, à la répartition des postes et à l'établissement des rapports hiérarchiques pour ces institutions. En avril 2017, la Mission a tenu des consultations avec les gouvernements des États fédérés sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Document de Doha. Il en est ressorti que les retards pris dans le processus de restructuration avaient également retardé les travaux de la Commission du retour volontaire et de la réinstallation et de la Commission foncière du Darfour, tandis que la Commission justice, vérité et réconciliation, le Fonds de reconstruction et de développement du Darfour et la nouvelle Commission pour le développement des communautés pastorales et nomades n'avaient toujours pas repris leurs fonctions.

36. Le 14 mai, en collaboration avec la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la MINUAD a lancé à Geneina (Darfour occidental) un processus de démobilisation de deux semaines destiné à 500 ex-combattants. Les déficits de financement ont retardé le versement de l'aide à la réintégration à 2 000 des 5 738 ex-combattants démobilisés depuis 2014. Le 10 avril, la Mission a signé des mémorandums d'accord avec les partenaires d'exécution pour 21 projets de stabilisation des communautés, qui bénéficieront directement à 800 personnes au Darfour oriental, occidental, septentrional et central et favoriseront la formation professionnelle, le développement des infrastructures, la fourniture de moyens de subsistance et l'appui dans le secteur agricole.

37. Après un retard de trois mois en raison de problèmes d'information financière durant la phase précédente, le lancement des consultations dans les 10 localités restantes, dans le cadre de la troisième phase du processus de dialogue et de

consultation interne au Darfour, a repris au Darfour oriental, d'abord à Bahr el-Arab, les 9 et 10 avril, puis à Ferdous, les 16 et 17 avril, avec environ 200 participants locaux. Des consultations ont également eu lieu au Darfour septentrional, d'abord à Taouïla, les 16 et 17 mai, puis à Kornoi, les 22 et 23 mai. Les participants ont insisté sur le fait qu'il fallait délivrer les services de base et assurer le développement des infrastructures et l'autonomisation des femmes et des enfants, dans le cadre des mesures prises pour régler les conflits intercommunautaires, et ont désigné ceux d'entre eux qui prendraient part à la prochaine série de consultations au niveau étatique.

B. Protection des civils

38. La MINUAD a commencé à mettre en œuvre sa stratégie révisée de protection des civils à la mi-avril. Afin de renforcer leurs capacités d'alerte rapide et d'intervention, les équipes intégrées de protection de la MINUAD ont effectué 26 missions dans des endroits reculés du Darfour central, septentrional et occidental. Elles ont dialogué avec les communautés locales et évalué les menaces : l'insécurité, en particulier pour les femmes et les filles se livrant à des activités de subsistance, le risque que représentaient les armes de petit calibre, les tensions entre agriculteurs et éleveurs et la destruction des cultures pendant la saison des récoltes, et les moyens limités dont disposait la police locale pour faire face à ces problèmes.

Protection physique

39. La MINUAD a effectué au total 22 519 patrouilles, dont 8 572 patrouilles de proximité, 520 patrouilles de longue distance et 2 639 patrouilles nocturnes, couvrant 5 868 villages et 2 531 camps de personnes déplacées. Le personnel de police a effectué 7 385 patrouilles, dont 3 499 patrouilles destinées à établir la confiance dans ces camps et 3 886 patrouilles pour répondre aux besoins de sécurité des déplacés, en particulier à ceux des femmes et des enfants qui cherchaient des moyens de subsistance, notamment du bois de chauffage et de l'eau. La Mission a également mené 453 patrouilles mixtes avec 1 115 volontaires affectés à la police de proximité dans des camps de personnes déplacées.

40. Des affrontements ayant éclaté mi-mai entre les forces gouvernementales et des mouvements armés, la MINUAD a déployé des patrouilles de vérification à l'ouest d'Oum Barou (à Tine et Kornoi), à l'ouest de Koutoum (à Disa et Anka), et à Wadi Muzbat et Ouadi Furawiya, au Darfour septentrional, pour évaluer la situation et les conséquences pour les civils. Au Darfour oriental, elle a déployé des patrouilles militaires et de police à Mouhajiriya, Shearia et Labado. Elle n'a pas été autorisée à se rendre à Ain Siro (Darfour septentrional), région qui aurait été la plus touchée par les combats. Elle a également mis en place un plan d'urgence, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, et demandé en particulier aux autorités soudanaises d'autoriser l'ouverture d'un couloir humanitaire pour permettre aux civils d'Ain Siro de rejoindre les zones protégées et pour faciliter le repositionnement des fournitures de base. Elle a aussi demandé aux parties de cesser immédiatement les hostilités et prié le Gouvernement de traiter tous les prisonniers de guerre dans le respect du droit international humanitaire. En réponse aux affrontements intercommunautaires survenus à Bouram (Darfour méridional), elle a conduit une patrouille de vérification et intensifié les patrouilles régulières dans les zones de Bouram et Nadeif, afin de vérifier que les communautés respectaient la cessation des hostilités.

41. La Mission a assuré la protection constante des personnes déplacées au site de rassemblement de Sortoni et au camp de Taouïla (Darfour septentrional), et

intensifié ses patrouilles destinées à établir la confiance à Nertiti (Darfour central), Kalma et Kass (Darfour méridional) et Kabkabiya (Darfour septentrional), suite à des informations faisant état d'attaques et de harcèlement de personnes déplacées. À Sortoni (Darfour septentrional), elle a plaidé pour le règlement des différends entre les déplacés de la tribu Four, les anciens éléments de l'ALS-AW et les nomades Rizeigat du Nord. Elle a d'ailleurs facilité le retour, au site de rassemblement, de cinq chefs communautaires parmi les personnes déplacées qui avaient cherché refuge à la base d'opérations de la Mission, et engagé le dialogue avec le Gouvernement, demandant l'intégration des anciens rebelles dans les forces gouvernementales. Elle a aussi collaboré avec les personnes déplacées et les nomades pour apaiser les tensions au sujet de l'accès au point d'eau de Kobbei et demandé au Gouvernement de régler le différend qui les opposait depuis des atteintes à la sécurité survenues en mai 2016 et d'ouvrir la route Kabkabiya-Sortoni que les nomades continuaient de bloquer.

Logistique et sécurité à l'appui des opérations humanitaires

42. La MINUAD a escorté 364 allers-retours entrepris par le personnel des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, des représentants de la société civile et des partenaires humanitaires à l'appui, d'une part, de l'acheminement et du suivi de l'aide humanitaire et des missions d'évaluation, dont 46 escortes par des unités de police constituées, et, d'autre part, du prépositionnement de l'aide humanitaire dans les bases d'opérations de la Mission, en prévision de la saison des pluies. En outre, elle a fourni régulièrement une escorte armée pour accompagner les déplacements de personnel humanitaire entre Sortoni et Kabkabiya (Darfour septentrional).

Promotion d'un environnement protecteur

43. Pendant la période considérée, la MINUAD a recensé 82 nouveaux cas de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits, qui ont fait 124 victimes, dont 15 enfants, contre 181 cas et 400 victimes au cours de la période précédente. Elle a confirmé 60 cas (concernant 77 victimes), mais n'a pas été en mesure de vérifier les 22 autres (concernant 47 victimes) en raison notamment de restrictions d'accès. Vingt-quatre de ces affaires étaient des violations du droit à la vie (40 victimes) et 31 des violations du droit à l'intégrité physique (52 victimes). On compte 17 cas signalés de violence sexuelle, qui ont pris la forme de viols et de tentatives de viol (17 victimes, dont 13 enfants), dont neuf de violence sexuelle et sexiste et huit de violences sexuelles liées aux conflits. Six cas d'arrestation arbitraire et de détention illégale touchant neuf victimes et quatre affaires d'enlèvement concernant six victimes ont également été signalés. Sur les 82 cas signalés, 16 concernant 22 victimes auraient été le fait des forces de sécurité gouvernementales et de groupes qui leur sont associés. Les 66 autres (108 victimes) seraient le fait d'hommes armés non identifiés, parfois décrits par les victimes comme étant des Arabes.

44. Les 29 mars et 29 avril respectivement, la Mission a engagé le dialogue avec le nouveau Procureur général et avec le nouveau Directeur général des prisons et de la réforme, qui se sont engagés à appuyer le renforcement des capacités des acteurs de la justice. En vue de renforcer le système de justice pour mineurs au Darfour, la MINUAD et l'UNICEF ont achevé, le 27 avril, la construction d'un tribunal de la famille et de l'enfance à Zalingei (Darfour central), dans le cadre de projets à effet rapide. La Mission a suivi le procès, diligenté par le Procureur spécial pour les crimes commis au Darfour, de deux Arabes accusés d'avoir tué des membres des tribus Massalit et Tama au Darfour occidental les 24 novembre et 26 décembre 2016, respectivement.

45. La MINUAD a organisé des stages de formation sur les droits de l'homme, le fonctionnement des prisons, la police de proximité, les enquêtes pénales et le recueil des éléments de preuve, le contrôle des foules, le recensement des restes explosifs de guerre, le contrôle des armes légères et de petit calibre et les compétences en informatique à l'intention de 269 membres de la police d'État, dont une femme. Elle a appuyé la création de neuf forums de coordination de la sécurité, au cours desquels elle a échangé des informations sur les besoins de protection avec la police d'État, des organisations non gouvernementales internationales et nationales et des chefs communautaires. Elle a aussi organisé 14 cours de formation sur la police de proximité, les conseils par les pairs, les droits de l'homme et la sécurité routière à l'intention de bénévoles affectés à la police de proximité dans les camps de déplacés, dont 441 hommes et 196 femmes, ainsi qu'un atelier sur l'égalité des sexes, la prise en compte de la problématique hommes-femmes et l'exploitation et les atteintes sexuelles, dont ont bénéficié 36 hommes et 44 femmes déplacés. La Mission a aussi formé des procureurs et des enquêteurs de la police aux techniques d'enquête et de nouveaux responsables pénitentiaires aux droits de l'homme et à la gestion des prisons.

46. La Mission a mené des campagnes de sensibilisation aux droits de l'enfant et à la protection de l'enfance et formé 1 353 bénéficiaires locaux, ainsi que 387 hommes et 966 femmes fonctionnaires de l'administration pénitentiaire. Les communautés ont également été sensibilisées aux dangers du travail des enfants, du mariage précoce et des engins non explosés. La MINUAD a appuyé la création de comités de protection de l'enfance à Habila, Riyad, Khairant et Foro Boronga, au Darfour occidental. Le 16 mars, elle a lancé à Habila une campagne de sensibilisation contre le recrutement d'enfants et l'utilisation d'enfants soldats.

47. Le 27 mars, l'équipe spéciale de surveillance et d'information, de concert avec le Gouvernement soudanais, a prorogé le plan d'action pour la protection des enfants contre les violations en période de conflit armé pour six mois afin de mener à bien les opérations d'identification et de contrôle des enfants, l'établissement de la procédure de plainte pour les communautés et les activités de sensibilisation. Comme suite à la réunion tenue à Genève en novembre 2016 avec le MJE et l'ALS/MM, les coprésidents de l'équipe spéciale ont participé les 27 et 28 avril à Entebbe (Ouganda) à un atelier organisé avec l'aide de la Suède et du Canada.

48. La Mission a déployé des équipes de neutralisation des restes explosifs de guerre et de sensibilisation aux risques qu'ils représentent dans tout le Darfour, et en particulier dans des zones nouvellement accessibles à Jebel Marra et alentour. Les équipes ont mené des opérations générales d'évaluation et d'élimination des risques liés aux explosifs dans 98 villages répartis dans tout le Darfour, qui ont permis de recenser 91 zones dangereuses et de détruire 1 412 engins non explosés. La MINUAD a également sensibilisé 43 002 personnes, dont 24 828 adultes et 18 174 enfants, aux dangers des mines. Elle a aidé le Gouvernement à éliminer 47 363 cartouches de munitions d'armes légères à Sereif (Darfour septentrional) et Tamar (Darfour central). Le 24 avril, la MINUAD, le Centre national de lutte antimines et le Gouverneur du Darfour occidental ont célébré l'élimination de tous les restes explosifs de guerre à Foro Boronga (Darfour occidental), première localité au Darfour à être débarrassée de ces restes.

49. En coordination avec le Gouvernement et l'équipe de pays des Nations Unies, la MINUAD s'est efforcée de trouver des moyens novateurs et durables de faciliter la réintégration des rapatriés et de créer des conditions propices à leur retour dans leurs lieux d'origine. Par exemple, à la suite de l'accord de paix signé entre les communautés à Chataya (Darfour méridional) en août 2016, elle a appuyé le rétablissement des institutions garantes de la sécurité et de l'état de droit dans la

localité en construisant un tribunal local, un bureau du procureur et des postes de police, et en lançant des projets axés sur les moyens de subsistance à l'intention de plus de 400 familles de rapatriés. Le 6 mai, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (protection) et le Gouverneur du Darfour méridional ont lancé un projet communautaire de stabilisation des moyens de subsistance à Chataya.

50. Au cours de la période considérée, la Mission a mené 68 projets à effet rapide et 26 projets de stabilisation communautaire dans l'ensemble du Darfour afin d'aider les communautés à prendre en main le développement socioéconomique et à appuyer les structures de gouvernance locale. Parmi les projets figurent des activités visant à garantir l'accès à l'eau et la fourniture de stages de formation sur la production de fourneaux économes en combustible afin de permettre aux femmes déplacées de réduire le temps qu'elles consacrent à la collecte d'eau et de bois de chauffage.

C. Règlement des conflits locaux par la médiation

51. Conformément à la stratégie qu'elle mène pour régler les conflits intercommunautaires, la MINUAD a pris des mesures pour prévenir, atténuer et éliminer les causes profondes des affrontements. Dans le cadre de ses efforts de prévention des conflits, elle a engagé le dialogue avec les personnes déplacées et les chefs communautaires par l'intermédiaire de réseaux d'alerte locale, de patrouilles destinées à établir la confiance et de missions d'évaluation sur le terrain afin de cerner les besoins de protection, en particulier contre les activités criminelles des milices, y compris l'occupation de terres et le refus d'accès aux terres agricoles. En prévision de la saison agricole à venir, la Mission a organisé, en collaboration avec le PNUD, des forums de dialogue entre les nomades et les agriculteurs à Habila (Darfour occidental), Moukjar et Oum Doukhoun (Darfour central), et Koutum et Waha (Darfour septentrional), afin d'insister sur l'importance de respecter les règles régissant les migrations et l'agriculture et d'obtenir l'appui des autorités locales et étatiques à cet égard.

52. Afin de limiter les effets des conflits en cours, la MINUAD a déployé des patrouilles destinées à établir la confiance à Bouram et Nadeif (Darfour méridional), ainsi qu'à Oum Doukhoun (Darfour central). Elle a exhorté le Gouvernement à assurer la sécurité et à aider les chefs communautaires et les administrations autochtones dans les processus de cessation des hostilités et de réconciliation. À Bouram et Nadeif, elle a facilité les travaux des conseils consultatifs locaux, ce qui a conduit à la signature d'un accord de cessation des hostilités et à la conclusion d'un accord visant à lancer un processus de réconciliation entre Habbaniya et Salamat. La MINUAD a demandé au Gouvernement de l'État du Darfour méridional de prendre davantage de mesures à long terme pour assurer le maintien de la paix, notamment qui renforcent l'état de droit, le désarmement et la réforme législative sur l'aménagement des terres.

53. Au Darfour oriental, la MINUAD a continué d'exhorter les autorités de l'État à faire avancer le processus de paix entre les Maaliya et les Rizeigat du Sud, tout en appuyant la mise en place de mécanismes qui, au cours de l'année écoulée, ont réussi à prévenir une nouvelle escalade du conflit entre les deux parties. Plus précisément, elle a demandé aux autorités et aux chefs communautaires de maintenir la zone tampon entre les deux communautés, par sécurité mais aussi en tant que dispositif d'alerte rapide, de façon à ce que les voleurs de bétail soient traduits en justice et que les deux communautés poursuivent le dialogue sur le règlement de ces crimes et l'indemnisation des victimes.

54. Le 15 mai, dans le cadre de son appui aux efforts de réconciliation, et en collaboration avec le Gouverneur du Darfour occidental, le Sultan des Massalits et le PNUD, la MINUAD a facilité une conférence sur la coexistence pacifique dont l'objectif était de débattre de l'état des relations entre les Massalits et les diverses communautés arabes qui avaient donné lieu aux combats survenus à Umtajok, Mouli et Azerni en 2016. Les communautés participantes ont demandé au Gouvernement d'entreprendre la réforme législative qui s'imposait pour renforcer le rôle joué par les administrations autochtones, ont souligné qu'il fallait continuer d'appliquer le Document de Doha pour la paix au Darfour et que les communautés locales devaient s'engager socialement. Le 24 mai, la Mission et le comité de prévention et de gestion des conflits de Kabkabiya, dirigé par des chefs communautaires, ont organisé à Kabkabiya (Darfour septentrional) une réunion de réconciliation entre les Rizeigat du Nord et les Four, pour discuter de la situation à Sortoni. Les deux parties sont convenues de créer un comité chargé de déterminer l'indemnisation requise pour le meurtre, en mai 2016, de six déplacés de la tribu Four, ce qui peut être un premier pas vers le règlement de leur différend.

VII. Transfert des tâches de la MINUAD à l'équipe de pays des Nations Unies et stratégie de sortie

A. Transfert des tâches de la MINUAD et coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies

55. La MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies achèvent actuellement l'élaboration du cadre stratégique intégré pour 2017-2019. Conformément au mandat de la Mission, le cadre stratégique intégré mettra l'accent sur des solutions durables, l'état de droit, le rétablissement de l'autorité de l'État et la consolidation de la paix en faveur de la sécurité humaine. Il incorporera aussi la planification de l'équipe de pays des Nations Unies sur la base du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et du Plan d'aide humanitaire.

56. Au cours de la période considérée, le Gouvernement canadien a approuvé l'allocation d'un montant de 961 391 dollars pour la mise en œuvre de projets par la MINUAD, le PNUD et l'UNICEF, dans le cadre du programme commun pour l'état de droit et les droits de l'homme au Darfour. Compte tenu des ressources et des capacités limitées de l'équipe de pays des Nations Unies, la MINUAD, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Fonds des Nations Unies pour la population et le PNUD ont étudié d'autres domaines de transition et cherché des moyens de mobiliser des ressources dans le domaine de l'égalité des sexes. Le Groupe consultatif de la Mission sur la problématique hommes-femmes a fourni un appui technique à ONU-Femmes et au Ministère des affaires sociales du Soudan concernant l'élaboration d'un plan d'action national sur l'application de la résolution [1325 \(2000\)](#) sur les femmes, la paix et la sécurité.

B. Stratégie de sortie

57. Comme suite à la résolution [2296 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité et aux communiqués du Conseil de paix et de sécurité en date des 13 juin 2016 et 29 mars 2017, l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine ont engagé des discussions avec le Gouvernement soudanais sur la réalisation des objectifs de la MINUAD devant servir de base à la stratégie de sortie. Au cours de la plus récente réunion du groupe de travail mixte, qui s'est tenue à Khartoum le 20 avril, l'Union

africaine et l'ONU ont informé le Gouvernement soudanais des conclusions préliminaires de l'examen stratégique conjoint conduit par la MINUAD du 5 au 17 mars 2017. Le 22 mai 2017, le Mécanisme tripartite a tenu une réunion stratégique à Khartoum, au cours de laquelle il a approuvé le rapport de la réunion du groupe de travail mixte tenue le 26 février 2017. Il a également pris note des recommandations formulées dans le rapport sur l'examen stratégique de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2017/437). Le Gouvernement, l'Union africaine et l'ONU ont également encouragé le Mécanisme tripartite à reprendre ses réunions techniques mensuelles sur les questions opérationnelles; le Gouvernement a réaffirmé sa volonté de travailler de manière constructive avec la MINUAD à cet égard, notamment pour l'acheminement rapide des marchandises, la délivrance de visas et la fourniture d'un accès en temps opportun.

VIII. Aspects financiers

58. Par sa résolution 70/284, l'Assemblée générale a ouvert, au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, un crédit de 1 039,6 millions de dollars destinés à financer le fonctionnement de la MINUAD. Au 17 mai 2017, le montant des contributions non acquittées au compte spécial de la MINUAD s'établissait à 81,7 millions de dollars. À cette date, le montant total des contributions restant à verser pour toutes les opérations de maintien de la paix était de 1 613,5 millions de dollars. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées a été effectué pour la période allant jusqu'au 31 janvier 2017, tandis que le remboursement des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents a été effectué pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2016, conformément au calendrier de paiement trimestriel.

IX. Observations

59. La situation au Darfour a évolué. Pour la première fois en 14 ans de conflit, il n'y a eu durant la saison sèche qu'un seul affrontement militaire majeur entre les forces gouvernementales et les mouvements armés. Les administrations centrales et locales en particulier ont fait de gros efforts, en coopération avec les administrations autochtones et les chefs communautaires et avec l'appui de la MINUAD, afin de prévenir et d'atténuer les conflits intercommunautaires.

60. Malgré ces améliorations notables, nombre des grands griefs à l'origine du conflit et ses conséquences ne sont pas encore réglés. Au Darfour, les civils restent exposés à des attaques et des actes de harcèlement, à des violations des droits de l'homme et des atteintes à ces droits, et à des actes de violence sexuelle et sexiste commis par des milices armées, les forces gouvernementales et les mouvements armés, ainsi qu'à des violences intercommunautaires résultant principalement de différends non résolus au sujet de terres et d'autres ressources. L'insécurité, la pénurie de services de base et l'existence de différends fonciers non résolus continuent de faire obstacle au retour volontaire et dans la dignité des personnes déplacées.

61. Il est urgent d'avancer concrètement vers la conclusion d'un accord officiel de cessation des hostilités. Tout en prenant note des récentes discussions positives que les mouvements armés ont tenues à Paris avec le Représentant spécial conjoint UA-ONU pour le Darfour, Jeremiah Kingsley Mamabolo, et à Berlin avec le Gouvernement soudanais, j'exhorte le Gouvernement et les mouvements armés à cesser les combats et à s'engager de nouveau à respecter leur cessez-le-feu unilatéral, à faire preuve de bonne volonté et à adopter les perspectives politiques et la souplesse requises pour faire avancer le processus de négociation, conformément

à l'accord sur la feuille de route de 2016 et dans le cadre du Document de Doha pour la paix au Darfour. Je demande à nouveau aux dirigeants de l'ALS-AW de s'abstenir de toute action qui pourrait déstabiliser la situation au Darfour et de se rallier au processus de paix sans condition préalable et sans retard. J'exhorte le Gouvernement et les anciennes factions de l'ALS/AW qui ont signé des accords de paix à respecter et à appliquer leurs dispositions, afin de donner à la population du Darfour la possibilité de jouir des dividendes de la paix tant attendus.

62. Le dialogue national reste pour le Soudan l'occasion de régler ses problèmes politiques internes. Je prends note des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations qui en sont issues et dans l'établissement du Gouvernement d'unité nationale. J'engage le Gouvernement et l'opposition à poursuivre leur efforts en vue d'atteindre les compromis nécessaires pour garantir que cet important processus tienne compte des vues et des aspirations de toutes les parties et de tous les citoyens du Soudan.

63. Le Document de Doha pour la paix au Darfour est au cœur des efforts conjoints que nous déployons pour trouver des solutions durables et à long terme au conflit qui touche le Darfour. Il faut donc progresser dans la mise en œuvre de ses dispositions, en particulier celles qui concernent les causes profondes et les conséquences du conflit, et régler les questions cruciales relatives à la terre, au désarmement des milices, à la réconciliation et aux responsabilités, ainsi qu'au retour des personnes déplacées. La MINUAD est prête à aider le Gouvernement soudanais à prendre les mesures qui s'imposent pour garantir le bon fonctionnement des institutions issues du Document de Doha restantes. J'engage également le Gouvernement soudanais à redoubler d'efforts pour assurer la présence effective d'institutions judiciaires et répressives dans tout le Darfour et à honorer sa responsabilité de désarmer toutes les milices.

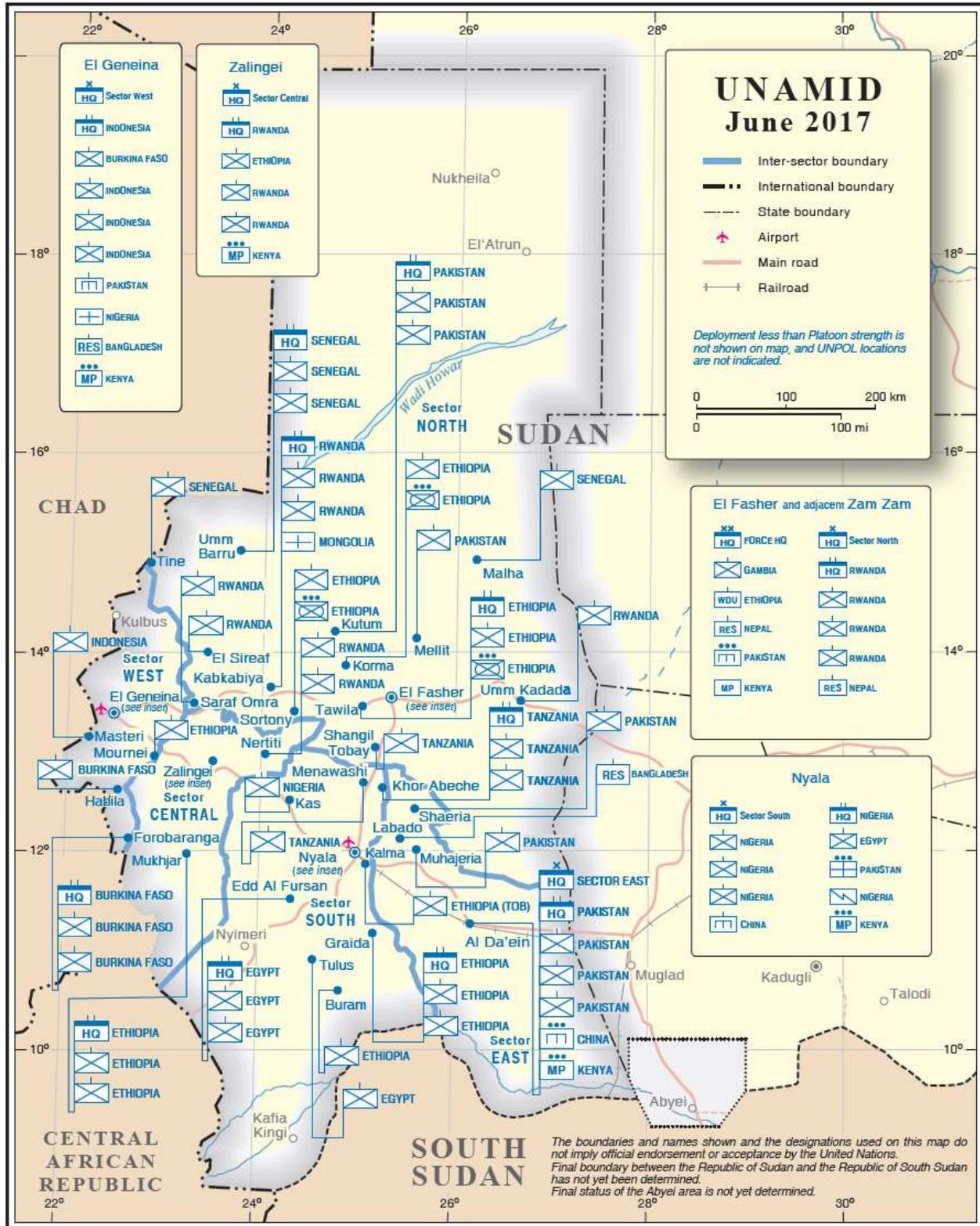
64. La diminution importante du nombre de nouveaux déplacements en 2017 est encourageante. Cependant, 2,7 millions de personnes sont toujours déplacées au Darfour et on compte 300 000 réfugiés au Tchad. La MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies sont résolues à collaborer avec les gouvernements des États du Darfour afin d'élaborer des plans détaillés de stabilisation de la paix pour les zones qui offriront des solutions durables aux problèmes des populations déplacées, et à aider le Gouvernement à créer les conditions propices à une réduction des violences commises contre la population civile. Dans ce contexte, je voudrais m'associer à l'appel que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a lancé à la communauté internationale lors sa 673^e réunion, tenue le 29 mars 2017, pour qu'elle continue de fournir l'appui nécessaire, de manière à améliorer la situation critique des groupes vulnérables et des populations touchées au Darfour.

65. Je me félicite des discussions positives qui se sont tenues au cours des trois derniers mois entre le Gouvernement soudanais, l'Union africaine et l'ONU sur une stratégie de sortie pour la MINUAD. De concert avec nos partenaires de l'Union africaine, nous continuerons de travailler en étroite collaboration avec le Gouvernement soudanais à la mise en œuvre de cette stratégie, sur la base du mandat de la Mission et des critères définis par le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

66. Pour maintenir cet esprit de coopération, je demande au Gouvernement soudanais de collaborer avec la Mission, de respecter pleinement ses obligations au titre de l'accord sur le statut des forces et d'éliminer toutes les restrictions opérationnelles susceptibles d'entraver la bonne exécution de son mandat, y compris de donner accès aux zones de conflit, de délivrer des visas pour tous les membres du personnel civil opérationnel, en particulier les spécialistes des droits de l'homme, et de dédouaner le matériel militaire et de police à Port Soudan.

67. Depuis son déploiement en 2007, la MINUAD a grandement contribué à la stabilisation de la sécurité au Darfour et à la protection des civils. Compte tenu de l'évolution rapide de la situation au Darfour, la Mission doit s'adapter aux besoins actuels sur le terrain. Je renouvelle donc les recommandations concernant la reconfiguration de la MINUAD formulées dans le rapport que j'ai présenté le 18 mai 2017 avec la Présidente de la Commission de l'Union africaine (S/2017/437), notamment en ce qui concerne la prorogation du mandat de la MINUAD pour une nouvelle période de 12 mois.

68. Pour terminer, je tiens à remercier le Représentant spécial conjoint et Médiateur en chef conjoint UA-ONU pour le Darfour, M. Mamabolo, la direction et le personnel de la MINUAD, l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires de l'action humanitaire, qui continuent d'œuvrer inlassablement à la recherche d'une paix durable au Darfour, souvent dans des conditions très difficiles. Je souhaite aussi remercier mon Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud, Nicholas Haysom, et les anciens Présidents du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, Thabo Mbeki et Abdulsalami Abubakar, pour leur engagement inébranlable en faveur d'une paix et d'une stabilité durables au Soudan.



Map No. 4327 Rev. 28 UNITED NATIONS
June 2017 (Colour)

Department of Field Support
Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)